

Prélèvement automatique des factures d'eau

Le prélèvement automatique pour le règlement des factures d'eau et d'assainissement est en ligne.

Très attendu des usagers Gardannais du service eau et assainissement, le prélèvement automatique est effectif pour depuis le 2ème semestre 2011.

Les usagers qui voudront être prélevés à compter du 2ème semestre 2013 devront faire parvenir leur demande avant le :
15 octobre 2013 au service municipal de l'eau et assainissement, 184, avenue Mistral - 13 120 GARDANNE.

<!--href="javascript:ShowHide('qr_open84829421','qr_closed84829421');"-->
[Service municipal de l'eau et de l'assainissement Services municipaux](#)
<!--
Service municipal de l'eau et de l'assainissement-->

[Agrandir le plan](#)

Eau potable, assainissement, gestion de la station de traitement des eaux usées.

- **Adresse** : 184 avenue Mistral
- **Code postal** : 13120
- **Ville** : Gardanne
- **Téléphone** : 04 42 51 79 75
- **Fax** : 04 42 51 79 79
- **Courriel** : service-des-eaux@ville-gardanne.fr
- **Site web** : <https://www.regiedeseaux-gardanne.fr/Portail>
- **Horaires d'ouverture** :
du lundi au vendredi 8h-12h, 13h-16h30 (fermé le jeudi après-midi).
- **Commentaires** : Un agent d'astreinte est joignable en cas d'urgence

tous les jours en dehors des heures d'ouverture au numéro ci-dessus.

Pour effectuer votre demande, nous vous invitons à imprimer les formulaires ci-joint et à les retourner avec les pièces complémentaires demandées au service eau et assainissement.

Les dates de prélèvements figureront sur les factures d'eau et d'assainissement. Pensez-y.